



## Assurance civile / accident voiture sur terrain agricole

Par **sylphe**, le **12/08/2009** à **22:57**

Bonjour à tous

mon problème est le suivant : j'ai eu un accident de voiture en me rendant à mon travail lundi matin et abimés des terres agricoles.

Mon assurance auto prend en charge les dégats du véhicule mais je ne sais pas si elle peut m'aider pour les dégats collatéraux.

J'ai récupéré les coordonnées des agriculteurs afin de les dédommager mais là ils me demande 6 000 euros environ (confirmation samedi) ...

Mes moyens financier ne me permettent pas du tout de pouvoir régler ça vous imaginez bien, et je voulais donc savoir si l'assurance civile ou celle de mon véhicule(j'ai regarder sur le contrat mais il ne parle que de véhicule) pouvait prendre une partie de ces frais...

Je ne connais pas vraiment les systèmes d'assurance donc tout renseignement est bon à prendre

Merci de vos renseignements

Par **jeetendra**, le **13/08/2009** à **09:18**

bonjour, dans votre assurance automobile vous avez obligatoirement la garantie responsabilité civile ou aux tiers, c'est obligatoire de par la loi et sert à couvrir les dommages occasionnés aux tiers (préjudices subis par les agriculteurs), si vous avez en plus la garantie dommage aux véhicules (optionnelle), sous certaines conditions (voir votre contrat), l'assureur sous déduction de franchise prendra en charge les dégats subis par votre véhicule, bonne journée à vous